

Je le répète, monsieur le président, c'est l'*Ontario Cream Producers Association* qui m'a fait parvenir ces recommandations par l'entremise de la *Huron County Cream Producers*, et je voulais les porter à l'attention du ministre avant qu'il annonce sa politique laitière pour l'année qui commencera le 1^{er} avril.

M. Peters: Monsieur le président, quelques brefs commentaires sur ce crédit. Dans sa publicité électorale, en 1965, le parti libéral avait manifesté l'intention de supprimer toutes les petites entreprises agricoles et de laisser en exploitation seulement les fermes rentables. Il espérait ainsi apporter une solution aux problèmes de l'agriculture. Je trouvais à l'époque un tel projet irréalisable et une telle intention certainement très équivoque. Il semble, toutefois, que la politique laitière du gouvernement ait réussi à accomplir à peu près cela: un très grand nombre de cultivateurs ont dû se retirer des affaires. N'eût été l'intervention de certaines personnes influentes, l'an dernier, la moitié des agriculteurs auraient été bouleversés dans leurs activités.

M. Clancy: Allez donc, venez-en au fait.

M. Peters: Le député qui vient de m'interrompre serait peut-être intéressé à lire le rapport sur l'industrie laitière du Canada, entreprise de l'ARDA. Ce rapport porte sur l'avantage qu'il y a de maintenir les exploitations familiales et de certains avantages qu'il y aurait à éliminer les fermes familiales.

Cette entreprise a été parrainée, monsieur le président, par la Direction du développement rural du ministère des Forêts et du Développement rural. J'aimerais vous lire un extrait d'un paragraphe à la page 20 du rapport:

On devrait s'employer activement à dissuader les exploitants de fermes qui produisent moins de 50,000 livres de lait à expédier du lait ou de la crème, en utilisant une double politique. D'une part, cette politique s'adresserait aux fermes non commerciales et ferait partie d'un programme général de développement dans les régions où l'on trouve un grand nombre de petites fermes familiales.

Je suppose qu'il s'agirait d'un programme de l'ARDA.

De l'autre, elle agirait par l'intermédiaire des prix. En ne versant aucune subvention aux exploitants de fermes qui expédient de la crème ou du lait en quantités inférieures à 50,000 livres et en mettant sur pied un programme de consolidation des petites usines de transformation, ce qui rendrait difficile d'expédier de faibles quantités de crème surtout, on pourrait s'attendre que la majorité des exploitants qui ont seulement une ou deux vaches et dont l'activité agricole vise surtout d'autres domaines, estimerait qu'il n'est plus rentable d'expédier du lait ou de la crème.

Cette solution est peut-être excellente, monsieur le président, mais il ne faut pas oublier une chose. Nous n'avons pas réussi à dédommager les agriculteurs dont l'activité a été bouleversée. Nous avons peut-être raison de mettre de côté les fermes ayant de deux à cinq vaches, mais nous devons trouver une solution de rechange.

Pas un exploitant qui s'y connaît en exploitation mixte ne dira qu'une petite ferme où il y a cinq ou six vaches ne peut être rentable. Dans une exploitation pareille, il n'y a aucun frais de main-d'œuvre. L'épouse ou les enfants trayent les vaches, et celles-ci paissent sur des terres qui ne conviennent pas à la culture, de toute façon. On écrème le lait et on livre la crème à la laiterie, ou on bat le beurre à la ferme, et l'on donne le lait battu aux cochons ou aux poules. Dans une ferme de ce genre, le cultivateur retire à peu près \$1.09 le 100 livres de lait écrémé, ce qui est sans doute le plus qu'on puisse en retirer, quoi qu'on en fasse.

• (9.30 p.m.)

Les producteurs de crème et les producteurs de lait nature voudraient savoir comment le régime qui entrera en vigueur le 1^{er} avril pourra se comparer au régime antérieur. Le ministre a donné à entendre que pour recevoir des subventions, le cultivateur doit produire au moins 50,000 livres de lait ou l'équivalent, soit 12,000 livres de matière grasse. Les instances pressantes venues de toutes parts ont empêché la mise en vigueur de ce régime, l'an dernier, et l'on a laissé le minimum donnant droit aux subventions à 12,000 livres de lait ou 400 livres de matière grasse.

Une voix: Oh, finissez-en.

M. Peters: Et s'il reste du lait, peut-être pourrions-nous le donner à notre collègue.

Je me demande si le nouveau programme permettra aux cultivateurs qui ont quatre ou cinq vaches, soit de se retirer de l'industrie laitière, si l'on peut se permettre le terme quand un homme a quatre ou cinq vaches, soit de prendre de l'expansion de sorte qu'ils puissent produire le minimum de 50,000 livres de lait.

J'aimerais parler maintenant d'une façon d'encourager les jeunes gens à devenir cultivateurs. Nous en retirerions bien des avantages si nous parvenions à trouver une nouvelle façon d'évaluer les terres agricoles. Elles devraient être évaluées sur une base autre que celle qui s'applique, mettons, aux propriétés industrielles ou résidentielles. Il faudrait trouver le moyen d'aider les jeunes, peut-être par une sorte de bail, à devenir